

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogations mineures et les demandes d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 2 décembre 2022 à 20h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 17^e jour du mois de novembre 2022



Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe/ Greffière-trésorière adjointe

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande

USAGE CONDITIONNEL (RÈGLEMENT 2015-565)

Location en court séjour :

Activité commerciale d'hébergement complémentaire à l'habitation offrant, dans un but locatif, de l'hébergement pour une durée inférieure à 31 jours à une clientèle de passage, uniquement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés dotés d'une cuisinette, étant une résidence principale ou secondaire, requérant ou non une attestation de classification au sens de la Loi sur les établissements d'hébergement touristiques (E-14.2).

Immeuble visé	Usage conditionnel
281 ch. du Nordet Lot : 4 755 738 Matricule : 3117-40-2179	Location en court séjour de petite envergure
625 ch. David Lot : 6 314 571 Matricule : 2611-62-8796	Location en court séjour de petite envergure
1028 ch. du Lac-Quenouille Lot : 5 115 064 Matricule : 3412-81-7876	Location en court séjour de petite envergure
31 ch. des Buissons Lot : 4 755 671 Matricule : 3118-27-5869	Location en court séjour de petite envergure
135 ch. des Cerisiers Lot : 5 335 518 Matricule : 3018-02-1425	Location en court séjour de moyenne envergure
78 ch. du Lac-aux-Ours Lot : 4 755 218 Matricule : 2818-77-8721	Location en court séjour de petite envergure
1525 ch. du Lac-Supérieur Lot : 4 754 138 Matricule : 3017-32-0093	Location en court séjour de petite envergure

***Location en court séjour de petite envergure :** Établissement comprenant 1 à 2 chambres à coucher.

****Location en court séjour de moyenne envergure :** Établissement comprenant 3 chambres à coucher.

*****Location en court séjour de grande envergure :** Établissement comprenant 4 à 6 chambres à coucher.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 17^e jour du mois de novembre 2022 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de novembre 2022.



Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe/ Greffière-trésorière adjointe